



« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section de la Sarthe

COMPTE-RENDU du CTL du 10 octobre 2014

Le Comité technique local portait sur les sujets suivants :

- PV des CTL du 15/10/2013, 7/11/2013, 9/01 et 16/01/2014, 21/01/2014, 21/03/2014 (pour approbation) ;
- Règlement intérieur de la paierie départementale (pour avis) ;
- Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Fresnay sur Sarthe (pour avis) ;
- Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie du Grand Lucé (pour avis) ;
- Regroupement des trésoreries de Ballon et Marolles les Braults (pour avis) ;
- Protocole de fonctionnement de l'accueil des SIP et de la paierie départementale (pour information) ;
- Questions diverses.

I- Approbation des PV.

Suite à une intervention syndicale, il a été constaté que la rédaction des PV paraissait trop longue. Toutefois l'ensemble des PV ont été approuvé à l'unanimité par les représentants du personnel.

II- Règlement intérieur de la paierie départementale.

Un seul point différait dans la nouvelle mouture du règlement intérieur. En effet, depuis le transfert des services de la paierie départementale au sein du CDFP du Mans, l'heure minimale d'arrivée est désormais **7h30** au lieu de 7h15 pour des raisons de sécurité.

III- Modification des horaires de la trésorerie de Fresnay sur Sarthe.

Le poste de Fresnay sur Sarthe est issu de la fusion avec le centre de Beaumont sur Sarthe 4 ans auparavant. L'effectif a connu une perte de 1 poste, d'où les modifications d'horaires pour s'adapter aux nouvelles conditions de travail.

Alors que les représentants du personnel constatent que l'ouverture et l'accueil au public deviennent une variable d'ajustement pour réaliser l'ensemble des tâches, le président affirme que les structures des collectivités territoriales évoluent constamment (moins de communes, plus de communautés de communes) et que la préoccupation première doit être l'adéquation entre mission et moyens.

Au regard des obligations qui sont propres à une trésorerie regroupant moins de 10000 habitants (jours et nombre d'heures d'ouverture au public), l'ensemble du

personnel concerné a formulé un aménagement horaire de la trésorerie de Fresnay sur Sarthe, réduisant l'amplitude d'ouverture au public.

IV- Modifications des horaires de la trésorerie du Grand Lucé.

Pour les mêmes raisons exposées ci-dessus, le personnel de la trésorerie s'est prononcé sur l'aménagement horaire d'ouverture au public. Désormais, le nombre d'heures d'ouverture au public se réduit à 19 heures sur 5 jours ouvrés.

V- Regroupement des trésoreries de Ballon et Marolles les Braults.

Le projet de regroupement de ces 2 trésoreries pose diverses questions dont :

- l'intégration de personnel dépendant de la RAN du Mans (Ballon) à la RAN de Mamers (Marolles les Braults) ;
- la prime de restructuration ;
- les demandes de mutation à venir ;
- l'acceptation des collectivités territoriales du rattachement de la gestion des comptes SPL de la trésorerie de Ballon à celle de Marolles les Braults.

Il est rappelé ici que le CHS-CT du 6 octobre 2014 a refusé de prendre part au vote au motif qu'il est mal informé des effets sur les conditions de travail du projet de fusion des services de CDFiP de Ballon par Marolles.

VI- Protocole de fonctionnement de l'accueil des SIP et de la paie départementale.

L'arrivée de la paie départementale au sein du CDFiP du Mans a généré des modifications tant dans l'accueil qu'à la caisse. Aussi certains dysfonctionnements ont été relevés et devront être analysés pour éviter la pérennisation des problèmes.

VII- Questions diverses.

- renouvellement du parc des ordinateurs portables pour les inspecteurs du PCE prévu courant 2015.
- Les primes d'accueil et de caisse vont être revues pour les agents concernés.
- Les places de parking du site de Pasteur vont être supprimées. En conséquence une redistribution des places de parking sur les autres sites sera engagée.
- Les ACF versées auprès du personnel du Domaine doivent faire l'objet d'une étude le 20 novembre prochain.
- Certaines applications manquantes sur la MMA de Jean Nicot seront réinstallées par la DISI dans un délai proche.
- Incident de Le Mans Ville. Le DDFiP regrette que les analyses des produits incriminés ne lui soient pas encore parvenues alors que l'incident a eu lieu le jeudi 2 octobre...

Vos représentants : Angélique POKLEPA et Jean-Yves PERDRIAU.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

